

Tableau de synthèse

VOUS SOUHAITEZ FORMER ET RECRUTER UN ENCADRANT POUR VOS GROUPES LOISIRS OU COMPETITION ?

CHOISISSEZ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE*

*Mise à jour au 02/06/2026 (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » + décrets d'application en vigueur + SMIC ou SMC G1 CCNS en vigueur pour +21 ans)

LES EMPLOYEURS
LE PUBLIC

Associations (**ligues, comités, clubs**, GE), Sociétés Anonymes Sportives...

Les jeunes de **16 à 29 ans** révolus

CDD ou CDI de 35H avec une période d'apprentissage

LA DUREE DES
CONTRATS

La **durée du contrat (période) d'apprentissage dépend du Titre préparé / 25% du temps doit être consacré à la formation en centre**.
L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ce maître d'apprentissage peut être de salarié de l'entreprise, voire être l'employeur bénévole lui-même.

LES
REMUNERATIONS

	16-17 ans		18-20 ans		21-25 ans		26-29 ans	
	Base de calcul	Montant*/**	Base de calcul	Montant*/**	Base de calcul****	Montant**/**	Base de calcul****	Montant**/**
Année 1	27% SMIC	504,09 €	43% SMIC	802,82 €	53% SMIC	989,52 €	100% SMIC	1 867,02 €
Année 2	39% SMIC	728,14 €	51% SMIC	952,18 €	61% SMIC	1 138,88 €	100% SMIC	1 867,02 €

1 – Une **aide unique versée par France Compétences pour l'embauche d'un apprenti préparant un diplôme ou une certification de niveau 4 (BPJEPS Educateur sportif MAPST, TFP Educateur HB) ou niveau 5 (TFP Entraîneur de HB, TFP Chargé de développement CDSSA) :**

- o Pour la première année (complète de 12 mois, sinon réduction de l'aide au prorata temporis) :
 - 5000 € pour le niveau 4
 - 4500 € pour le niveau 5
 - 6000 € pour les personnes en situation de handicap

LES AIDES

- 2 – Une ou des **aide(s) complémentaire(s) régionales** mobilisables auprès du Conseil Régional et/ou de la DRAJES locale selon critères
- 3 – Une **exonération de cotisations salariales, CSG, et CRDS pour les apprentis avec un salaire de moins de 50% du SMIC** ; imposition de cotisations salariales sur la part de salaire qui dépasse 50% du SMIC
- 4 – une **exonération des cotisations patronales sur la part de salaire inférieure à 79% du SMIC et une réduction des cotisations patronales (Loi Fillon) sur la part de salaire compris entre 79% du SMIC et 1,6 SMIC**
- 4 – Une **aide à la fonction de maître d'apprentissage** de 65 € / mois pendant 10 mois
- 5 – Une **prise en charge intégrale des coûts pédagogiques et une partie des frais annexes** pour le temps en centre de formation (hébergement = 6 euros, restauration = 3 euros) selon le barème de l'OPCO de la Branche professionnelle dont relève la structure
- 6 – Une **aide au premier équipement professionnel** de 500 euros maximum (via le CFA)

LES COUTS EMPLOYEUR

Le **coût annuel restant Employeur** d'un contrat d'apprentissage pour :

- Le **TFP d'Educateur de Handball sur 14 mois** (sans l'aide complémentaire Sesame) :

TFP Educateur HB N4 14 mois	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
Coût employeur avec aide unique sur 12 mois (année 1)	837,83 €	4 297,29 €	6 642,62 €	16 967,20 €
Coût employeur sur 2 mois (année 2)	1 405,40 €	1 837,84 €	2 233,33 €	3 661,20 €
Coût restant avec aide unique sur 14 mois	2 243,24 €	6 135,12 €	8 875,95 €	20 628,40 €

- Le **TFP d'Entraîneur de Handball sur 16 mois** (sans l'aide complémentaire Sesame) :

TFP Educateur HB N5 16 mois	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
Coût employeur avec aide unique sur 12 mois (année 1)	1 549,13 €	5 133,81 €	7 374,23 €	17 904,24 €
Coût employeur sur 4 mois (année 2)	2 912,55 €	3 808,71 €	4 555,52 €	7 468,08 €
Coût restant avec aide unique sur 16 mois	4 461,68 €	8 942,52 €	11 929,75 €	25 372,32 €

DEPOT DE LA DEMANDE

Auprès de l'OPCO des structures employeuses de la Branche professionnelle du Sport, l'AFDAS

https://www.afdas.com/images/cerfa_12576_02_demande-de-prise-en-charge-ss-stagiaire-formation-prof-non-remunere.pdf

PLUS D'INFORMATIONS

Sur la **création d'un contrat**, voir guide méthodologique « Contrat d'apprentissage » IFFE

Sur l'**apprentissage** : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/effectuer-votre-demande-de-prise-en-charge-via-votre-espace-adherent-mya.html>

CONTACT : cfa.info@ffhandball.net